

## Communiqué de presse

Paris, le 10 juin 2024

### La Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie son Prix Repère de Vente de Gaz naturel (PRVG) pour le mois de juillet 2024.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la CRE publie un Prix Repère de Vente de Gaz naturel (PRVG) pour accompagner les consommateurs résidentiels dans leurs choix d'offres de fourniture de gaz. **Ce PRVG est publié uniquement à titre indicatif et n'est pas une offre de fourniture en soi.**

En juillet 2024, le niveau moyen du PRVG se situera à 129,2 €/MWh TTC (moyenne pour tous les types de consommateurs). Même si ce prix est en augmentation de 13,5 €/MWh TTC par rapport au mois de juin (+11,7%), il reste inférieur de 4,7 €/MWh TTC au PRVG moyen du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (-3,5%).

Cette évolution résulte principalement de trois effets :

- **L'application au 1<sup>er</sup> juillet 2024 du nouveau tarif des réseaux de distribution de gaz naturel (ATRD 7)** qui correspond à 55% de la hausse.
- **La hausse, constatée ces dernières semaines, des prix de gaz naturel sur les marchés de gros** qui compte pour 37% de l'évolution.
- **L'augmentation légère de la composante CEE** (Certificats d'Économie d'Énergie) entre juillet 2023 et juillet 2024, qui explique 6% de la hausse observée.

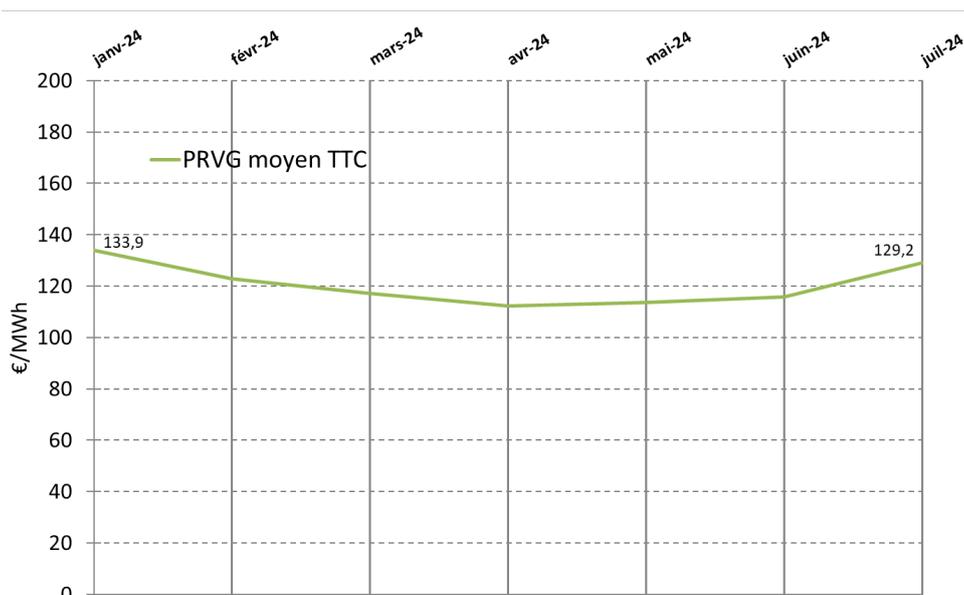
Une offre fournisseur aux conditions du prix repère de juillet correspond à une **facture annuelle TTC de 1 184 euros** pour un consommateur moyen, **alors que la même offre aux conditions de janvier 2024 correspondait à une facture annuelle TTC de 1 227 euros.**

Ce PRVG est publié à titre indicatif, ainsi **les fournisseurs sont libres de fixer les conditions de prix de leurs offres, notamment l'équilibre entre la part variable en €/MWh et la part abonnement, ainsi que leur niveau de marge.**

**La CRE a jugé préférable, afin de récompenser les efforts de sobriété des consommateurs tout en couvrant les coûts supportés par les fournisseurs, de limiter l'augmentation de l'abonnement dans son prix repère.** Certains fournisseurs ont appliqué cette logique et la CRE s'en félicite. D'autres font des choix différents pour construire leurs offres. **La CRE invite les consommateurs, en fonction de leurs besoins, à comparer les différentes offres disponibles grâce au comparateur public energie-info.fr.**

Suivez-nous !

## Evolution du PRVG TTC depuis le mois de janvier 2024



## Grille du prix repère de vente du gaz pour juillet 2024 sur la zone de GRDF

	Cuisson/eau chaude		Chauffage	
	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement (€/an)	95,49	114,30	219,45	277,43
Part variable moyenne (€/kWh)	0,09329	0,13159	0,06914	0,10261
Part variable fourchette basse (€/kWh)	0,09018	0,12786	0,06176	0,09376
Part variable fourchette haute (€/kWh)	0,10001	0,13966	0,08412	0,12059

### Cas des clients desservis par une entreprise locale de distribution (ELD)

La grille de prix de référence visée ci-dessus reflète les coûts supportés par les fournisseurs des clients raccordés au réseau de distribution exploité par GRDF et couvre de l'ordre de 95% des clients résidentiels.

Les autres clients sont raccordés aux réseaux de distribution de gaz des entreprises locales de distribution (ELD). Les coûts supportés par les fournisseurs sur ces zones ELD peuvent être différents de ceux s'appliquant à la zone couverte par GRDF, notamment en raison de différences de coûts d'infrastructure et de coûts commerciaux.

Pour chacune des zones ELD, la CRE publie chaque mois des prix repères de vente de gaz naturel. Les nouvelles grilles des tarifs des réseaux de distribution de gaz naturel au périmètre des ELD n'étant

Suivez-nous !



[www.CRE.fr](http://www.CRE.fr)

[@CRE\\_energie](https://twitter.com/CRE_energie)

[LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/cre-energie)

[Lettre électronique CRE](#)

à ce jour pas connues, les prix repères associés aux zones ELD feront l'objet d'une publication ultérieure.

Pour en savoir plus et retrouver les historiques, [consulter notre page dédiée.](#)

**Contacts presse :** [presse@cre.fr](mailto:presse@cre.fr)

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs.